

1 Juillet 1910.

Ville de Beaconsfield -

Livre des Minutes du Conseil.

Province de Québec

Ville de Beaufield.

Minute de la première assemblée du conseil de Ville de la Ville de Beaufield, tenue à la salle de la maison d'école de Beaufield, rang du haut du fleuve, samedi le deuxième jour de juillet, mil neuf cent dix, à huit heures de l'après-midi.

Étaient présents: Son honneur le Maire et M. M. les Échevins Wilfrid Dagenais, James Dargall, A. H. Hutchins, J. H. Lamb, Albert Pilon et B. G. Shorey, étant tous les membres du conseil de la Ville.

Son Honneur le Maire prend le fauteuil.

Le secrétaire-trésorier du village de Saint-Joachim de la Pointe Claire tenu, en vertu de la charte de la ville, d'agir comme officier rapporteur, pour la première élection du conseil de ville de la Ville, fait rapport qu'en obéissance aux dispositions de la charte, il a tenu la première élection, et que les messieurs suivants ont été par lui régulièrement proclamés élus maire et échevins de la ville de Beaufield, à savoir:

Maire M. J. G. Perron.

Échevins: M. M. Wilfrid Dagenais, James Dargall, A. H. Hutchins, J. H. Lamb, Albert Pilon et B. G. Shorey.

L'officier-rapporteur fait de plus rapport que Son Honneur le Maire et tous les échevins élus, ont d'abord prêté le serment d'office, tel que requis par la loi, et il dépose sur la table tous les documents de l'élection ci-dessus mentionnée ainsi que les certificats d'assentement du Maire et des Échevins de la Ville.

Il est ensuite proposé par M. l'Échevin Pilon que M. H. B. Parent, Notaire, soit nommé secrétaire-trésorier de la Ville de Beaufield. Cette

Proposition n'a pas de secondeur.

Il est ensuite proposé par M. l'Échevin Hutchins, secondé par M. l'Échevin Shorey que M. J. F. V. Mallette soit nommé secrétaire-trésorier de la Ville de Beaufield, à un salaire de quinze piastres par mois, avec faculté par le Conseil de Ville de mettre fin à son engagement, en tout temps, en lui donnant trente jours d'avis.

Cette proposition est mise aux voix. Ont voté pour: Le professeur et le secondeur et M. M. les échevins Wilfrid Dagenais, James Duggall et J. W. Lamb. A voté contre: M. l'Échevin Albert Pilon.

La motion est en conséquence adoptée.

Le secrétaire-trésorier prête immédiatement le serment d'office, lequel est déposé sur la table.

Le Conseil donne instructions au secrétaire-trésorier de conserver parmi les archives de la Ville tous les documents de la première élection, lesquels ont déjà été déposés sur la table par le secrétaire-trésorier du Village de St-Joachim de la Pointe Claire, et de déposer également dans les archives de la Ville le serment du secrétaire-trésorier.

Il est ensuite proposé par M. l'Échevin Shorey secondé par M. l'Échevin Lamb et unanimement résolu: Qu'un comité permanent à être connu sous le nom de "Comité des Chemins" soit nommé, et que ce Comité soit composé de M. M. les échevins Dagenais, Lamb et Shorey. Prière est faite à ce Comité, par les membres du Conseil, d'examiner sous le plus court délai les divers chemins et routes de la Municipalité et faire rapport au Conseil sur la manière la

plus efficace de procéder afin d'améliorer les
dits chemins et routes.

Il est ensuite proposé par Mr. l'Échevin Shore,
secondé par Mr. l'Échevin Daugall, et unanimement
résolu: Qu'il est important de faire préparer, sous
le plus court délai, un rôle d'évaluation des
immeubles de la Ville, et qu'en conséquence,
trois évaluateurs soient nommés pour agir
comme Évaluateurs de la Ville, et sur proposition
de Mr. l'Échevin Shore secondé par Mr.
l'Échevin James Daugall, Mr. J. D. Molson
est à l'unanimité nommé évaluateur de la
Ville de Beaufield.

Sur proposition de Mr. l'Échevin Pilon,
secondé par Mr. l'Échevin Dagenais, Mr. Joseph
Legault, (fils de François), est à l'unanimité
nommé évaluateur de la Ville de Beaufield.

Sur proposition de Mr. l'Échevin Daugall,
secondé par Mr. l'Échevin Hutchins, Mr. Geo. T.
Hartt est à l'unanimité nommé évaluateur
de la Ville de Beaufield.

Il est unanimement résolu que Mr. J. D. Molson
soit nommé Président des Évaluateurs de la
Ville de Beaufield.

Sur proposition de Mr. l'Échevin Lamb,
secondé par Mr. l'Échevin Hutchins, il est
unanimement résolu de nommer un auditeur
de la Ville, et sur proposition des mêmes, il
est unanimement résolu que Mr. H. L. Mr.
Shepherd soit nommé auditeur de la Ville de
Beaufield.

Il est ensuite proposé par Mr. l'Échevin
Hutchins secondé par Mr. l'Échevin Daugall, qu'il
est opportun qu'un règlement soit passé afin de
déterminer le jour et l'heure des assemblées
mensuelles du Conseil de Ville, et sur cette proposition,

le règlement suivant, a été comme sous
le nom de "Règlement No 1 de la ville de Beaufield"
est adopté à l'unanimité.

Règlement No 1.

Il est ordonné et statué par règlement
de ce conseil: Attendu qu'en vertu de
l'article 5557 des Statuts Révisés de la
Province de Québec, 1909. "Loi des Cités et Villes" le
Conseil de Ville est tenu de se réunir au moins
une fois chaque mois, au jour et à l'heure
fixés par un règlement à cet effet:

Attendu qu'il est nécessaire que tel
règlement soit passé immédiatement, par
le jour et l'heure des assemblées mensuelles du
Conseil:

Qu'il soit ordonné et statué, et par les
présentes il est ordonné et statué:

1^o. L'assemblée mensuelle du conseil de
ville de la Ville de Beaufield sera tenue le
premier samedi de chaque mois, à huit heures
de l'après-midi.

Il est unanimement résolu sur
proposition de M. l'Échevin Hutchins secondé
par M. l'Échevin Daugall de nommer
M. l'Échevin Shorey pro. maire de la Ville
de Beaufield pour les mois de juillet, août
et septembre.

Il est ensuite proposé par M. l'Échevin
Shorey secondé par M. l'Échevin Hutchins et
unanimement résolu de former un comité
permanent de ce conseil, lequel sera
connu sous le nom de "Comité du Feu, de
l'Égout et de l'Éclairage" et que ce comité
soit composé de M. M. les Échevins Lamb,
Daugall et Pilon.

Amendé par le
règlement No 9

Voir page 94

116

6
1

5

Il est ensuite proposé par Mr. l'Échevin Shorey, secondé par Mr. l'Échevin Lamb et unanimement résolu que Mr. M. les Échevins Pilon et Dagenais soient chargés de rencontrer le Conseil du Village de St Joachim de la Pointe Claire, afin de discuter avec les Membres du Conseil les conditions du règlement de l'actif et du passif de la Ville avec le dit Village de Saint Joachim de la Pointe Claire, et sur proposition de Mr. l'Échevin Dagenais, secondé par Mr. l'Échevin Pilon, il est unanimement résolu que ce Conseil s'ajourne à samedi, le neuvième jour de juillet, mil neuf cent dix, à huit heures de l'après-midi à l'endroit où la séance actuelle est tenue.

J. Perron
Maire

J. L. Vité/Mallet

Secrétaire-trésorier.

Province de Québec
Ville de Beauport

Minutes d'une assemblée ajournée du Conseil de la Ville de Beauport, tenue à la salle de la maison d'école de Beauport, rang du haut du fleuve samedi le neuvième jour de juillet mil neuf cent dix à huit heures de l'après-midi.

Étaient présents son Honneur le Maire J. L. Perron et Mr. M. les Échevins Wilfrid Dagenais, James Duggall, A. H. Hutchins, J. H. Lamb, Albert Pilon et M. L. Shorey étant tous les membres du conseil de ville sous la présidence de son Honneur le Maire Perron.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée précédente.

Le conseil prend connaissance de la lettre de Mr. Geo. P. Hartt, demandant sa démission comme évaluateur de la Ville de Beauport et il est alors proposé par Mr. l'Échevin Pilon, secondé

par M. l'Échevin Dagenais que M. John
Dungall soit nommé évaluateur de la ville
de Beaconsfield en remplacement de M.
Geo. P. Hartt.

Cette motion est mise au vote.
Ont voté pour — contre

M. E. C.	Pilon,	les Shorey
	Dagenais,	Lamb
		Hutchins
		Dungall

Cette motion est déclarée perdue, et il
est alors proposé par M. l'Échevin, Lamb,
secondé par M. l'Échevin Shorey que M. James
Holt soit nommé évaluateur de la Ville de
Beaconsfield en remplacement de M. Geo. P.
Hartt. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

M. l'Échevin Shorey donne alors lecture
du rapport du "Comité des Chemins" suivant
la résolution adoptée à cet effet à la séance
précédente de ce Conseil. Son Honneur M. le
"Maire Perron en fait la lecture en français,
et sur proposition de M. l'Échevin Shorey
secondé par M. l'Échevin Dagenais il est
unanimentement résolu d'adopter le dit rapport
et de l'examiner durant la présente assemblée.

Il est ensuite proposé par M. l'Échevin Pilon
secondé par M. l'Échevin Shorey que la Ville
de Beaconsfield se charge de faire faire immédiate-
ment les réparations nécessaires au chemin
principal de la Ville, ceci aux frais des
différents propriétaires ayant front sur le dit
chemin. Les employés de la Ville devront tenir
un compte complet des travaux faits, et à charge de
chaque propriétaire. Cette motion est adoptée à
l'unanimité.

Il est ensuite proposé par M. l'échevin Shorey, secondé par M. l'échevin Pilon et résolu à l'unanimité que le secrétaire-tresorier voit à conférer avec l'avocat de la ville pour préparer un règlement concernant le chemin reliant le chemin principal avec la station du Grand Tronc, gare Beauport, afin que ce chemin soit construit immédiatement. Le coût des travaux devant être divisé comme suit: la moitié par la Ville de Beaconsfield, et l'autre moitié par les propriétaires dont les propriétés sont situées sur le dit chemin de la gare de Beauport et aussi les propriétaires sur le chemin principal, commençant à l'extrémité ouest de la Ville de Beaconsfield, chez M. Nap Valois et se terminant à la propriété de M. Allison, inclusivement, et de soumettre ce règlement à la prochaine assemblée du conseil.

Le "Comité des Chemins" est également prié d'avoir une entrevue avec M. M^r Luther et Huntly Drummond pour voir à quelles conditions ces messieurs cèderont une lisière de terrain le long de la partie ouest du chemin conduisant à la gare de Beaconsfield, ceci dans le but d'élargir le dit chemin, et que le secrétaire-tresorier confère avec l'avocat de la ville pour préparer un règlement à ce sujet.

Sur proposition de M. l'échevin Shorey secondé par M. l'échevin Lamb il est unanimement résolu d'engager un homme pour couper les herbes le long des différents chemins situés dans la Ville de Beaconsfield.

Il est proposé par M. l'échevin Lamb secondé par M. l'échevin Shorey et unanimement résolu "qu'un comité

8
seraient à être connu sous le
nom de "Comité des Finances" soit nommé,
et que ce comité soit composé de M. M.
les échevins Doucalle, Hutchins et Pilon.

Il est alors proposé par M. l'échevin
Shorey, secondé par M. l'échevin Hutchins
et résolu unanimement que Monsieur
J. Kirkpatrick soit nommé avocat de la
Ville de Beaconsfield, sa retenue devant
être fixée par le comité des finances.

Trois comptes présentés au conseil
sont référés au comité des finances pour
approbation.

Sur proposition de M. l'échevin
Shorey, secondé par M. l'échevin Lamb
est unanimement résolu que le
comité des échevins voit à demander
des soumissions pour réparer les chemins
de la Ville de Beaconsfield.

Il est ensuite proposé par M.
l'échevin Lamb, secondé par M. l'échevin
Pilon que le secrétaire trésorier soit
autorisé de procéder au nom de la
Ville de Beaconsfield contre les propriétaires
d'automobiles qui violent la loi concernant
la limite de vitesse des automobiles
dans la Ville de Beaconsfield, cette
proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite proposé par M. l'échevin
Hutchins secondé par M. l'échevin Pilon
et unanimement résolu que le comité
des finances voit à ouvrir un compte
au nom de la Ville de Beaconsfield dans
une des banques autorisées de Montréal, et
que les chèques sur le dit compte soient
signés par le secrétaire-trésorier et par le

P. 9

+ 2
bon
est
sur
l'e
par
H

président du comité des finances ou en l'absence de ce dernier par un des membres du comité des finances.

Il est unanimement résolu sur proposition de Mr. l'échevin Shorey secondé par Mr. l'échevin Lamb d'autoriser le comité des finances d'emprunter jusqu'à concurrence de \$ 25.000.00 vingt cinq mille piastres pour pourvoir aux besoins de la Ville de Beaufield.

son Honneur le Maire d'après l'assemblée adjournée

J. L. Perron

J. F. Vité Mallett
Sec. tres.

Province de Québec
Ville de Beaufield

Minutes d'une assemblée mensuelle régulière du conseil de Ville de la Ville de Beaufield, tenue à la salle de la maison d'école de Beaufranc, rang du haut du fleuve, samedi le septième jour d'août mil neuf cent dix à huit heures de l'après-midi.

Étaient présents son Honneur le maire Perron et Mr. Mr. les échevins Wilfrid Jagerais, James Sanguet, A. H. Hutchins, J. St. Lamb, Albert Pilon et C. L. Shorey étant tous les membres du conseil de la Ville, sous la présidence de son Honneur le maire Perron.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée précédente. X

Une requête demandant la construction d'un nouveau chemin, parallèle au chemin principal actuel environ cent verges plus au nord est présentée. Une autre requête s'opposant aussi à ce projet est présentée et sur motion de Mr. l'échevin Hutchins, secondé par Mr. l'échevin Lamb il est unanimement résolu que

* Le rapport du comité des chemins est unanimement adopté sur proposition de Mr. l'échevin Shorey secondé par Mr. l'échevin Lamb.

J. F. Vité Mallett

Le Comité des Chemins doit consulter un ingénieur compétent et se renseigner du coût probable des plans ~~et de~~ ~~la~~ ~~construction~~ du dit chemin et de faire rapport à ce Conseil à sa prochaine séance.

Quatre mots rayés nuls

JSP

Il est unanimement résolu sur motion de M. l'échevin Shorey secondé par M. l'échevin Ketchum que la soumission de Monsieur James Morgan pour la construction d'un chemin reliant le chemin principal à la gare de Beaconsfield, pour la somme de \$3,000.00 trois mille piastres, soit acceptée, et que le Comité des Chemins soit autorisé de conférer avec l'avocat de la ville pour faire un contrat au sujet.

Il est unanimement résolu sur proposition M. l'échevin Shorey secondé par M. l'échevin Larub que le conseil refuse d'accorder à M. F. Upton la licence d'hôtel pour six mois, tel que demandé par lui.

M. l'échevin Dougall donne le rapport du Comité d'Éclairage.

Il est unanimement résolu sur proposition de M. l'échevin Shorey secondé par M. l'échevin Larub, qu'à l'avenir tous les avis publics sont affichés à la maison d'école de Beaconsfield et sur le poteau de téléphone situé à l'angle du chemin principal et du chemin conduisant à la gare de ~~Beaconsfield~~ ^{Beaconsfield}.

Beaconsfield retranché

et remplacé par Beaconsfield

M. l'échevin JSP

aussi à la troisième

au chemin de piégo

autres à Beaconsfield

JSP

Il est proposé par M. l'échevin Dougall, secondé par M. l'échevin Shorey qu'à l'avenir les plaintes du genre de celle maintenant déposée à ce Conseil par Monsieur Louis Barrière soient examinées par le

constable de la Ville avant d'être transmises
à ce Conseil. Cette motion est adoptée
à l'unanimité.

Il est proposé par Mr. l'échevin Pilon
secondé par Mr. l'échevin Hutchins que le
Conseil de la Ville de Beaconsfield loue la
salle de la Maison d'école de Beaurepaire
pour y tenir ses assemblées, pour l'année
finissant le 30 juin mil neuf cent onze;
le chauffage et l'éclairage de la dite salle
étant à la charge de commissaires d'écoles
lesquels consentent à louer la dite salle à la Ville de
Beaconsfield. - Adoptée à l'unanimité.

Son Honneur le Maire déclare alors
l'assemblée ajournée.

J. Perron
Mayor

J. F. Pilon M. A. L.

Province de Québec
Ville de Beaconsfield

Minutes d'une assemblée mensuelle régulière
du Conseil de Ville de la Ville de Beaconsfield, tenue à
la salle de la maison d'école de Beaurepaire,
rue du haut du fleuve, samedi, le troisième
jour de septembre mil neuf cent dix à huit
heures de l'après-midi.

Étaient présents, Son Honneur le Maire Perron
M. M. les échevins Wilfrid Sagermain, James
Doughall, A. H. Hutchins, J. F. Lamb, Albert Pilon
et B. F. Shoney étant tous les membres du
Conseil de la Ville, sous la présidence de
Son Honneur le Maire Perron.

Le Secrétaire-Tresorier donne lecture des
minutes de l'assemblée précédente.

Il est alors proposé par M. l'échevin Dougall secondé par M. l'échevin Lamb et unanimement résolu qu'un comité spécial composé des échevins Hutchins et Dougall soit nommé pour rencontrer M. James Morgan afin de régler avec lui, si possible, le différend concernant la construction du chemin de Beaunfaie.

Le secrétaire-trésorier lit et dépose parmi les papiers de la Ville de Beaconsfield un protêt servi à Monsieur James Morgan au sujet du chemin de Beaunfaie.

Il est alors unanimement résolu sur motion de M. l'échevin Dougall, secondé par M. l'échevin Lamb que le secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre des provisions légales contre les propriétaires qui ne tiennent pas leur chemin en bon ordre, après qu'ils auront été notifiés à cet effet. Les travaux doivent être commencés vingt quatre heures après la signification de l'avis. Le constable de la ville devra fournir au secrétaire-trésorier une liste des propriétaires dont le chemin est en mauvais état.

Il est ensuite proposé par M. l'échevin Hutchins, secondé par M. l'échevin Dougall et unanimement résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à écrire à Mr. F. Upton pour l'informer que le Conseil prendrait en considération sa demande pour une licence de club, mais pas une licence d'hôtel - si elle était présentée sur une formule régulière.

Il est alors proposé par l'échevin Lamb secondé par l'échevin Dagenais et unanimement résolu que le Conseil adopte le règlement suivant pour être désigné comme règlement No 2 de la Ville de Beaconsfield,

Vu qu'à cause d'une erreur dans la description du territoire de la Ville de Beausfield, telle que donnée dans l'acte pour incorporer la dite Ville de Beausfield, la propriété de Mr. Israel Louis Lafleur est comprise en partie seulement dans les limites de la Ville, et qu'il était l'intention de tous les requérants d'inclure en entier la dite propriété de Mr. Lafleur, le règlement suivant est adopté et fait partie des règlements de la Ville de Beausfield.

"Règlement concernant l'annexion du lot 'no 1' du Village de la Pointe Claire"

Règlement no. 2

Attendu qu'à cause d'une erreur dans la description du territoire de la Ville de Beausfield dans l'acte d'incorporation de la Ville - Statuts de Québec, 1 Georges V, Chapitre 62, Section 1, la propriété appartenant à Mr. Israel Louis Lafleur n'est pas comprise en entier dans les limites de la ville.

Attendu qu'il a toujours été l'intention de tous ceux concernés d'inclure dans le territoire de la ville toute la propriété de Mr. Israel Louis Lafleur, et afin d'arriver à ceci il est offert un remède à l'erreur faite dans l'acte d'incorporation de la ville et annexer le reste de la dite propriété suivant la ^{Laf} ~~liste~~ des Cités et Villes.

Qu'il soit ordonné et statué par le Conseil de la Ville de Beausfield comme suit :

1^o. La propriété appartenant actuellement à Mr. Israel Louis Lafleur et dont une description complète est donnée dans le présent règlement est par les présentes annexée à la Ville de Beausfield pour

un mot rayé
JL

finances municipales.

2- La dite propriété est correctement décrite comme suit: Un lot de forme irrégulière portant le no 1 du livre officiel de plans et renvois du Village de la Pointe Claire borné en avant vers le sud-est par le fleuve St Laurent, en arrière vers le Nord-Ouest par la ligne-frontière du Village de la Pointe Claire; sur un côté, vers le sud-ouest, par la ligne frontière du Village de la Pointe Claire, et sur l'autre côté, vers le Nord-est par les Nos 2-3 et 4 du Village de la Pointe Claire, et contenant 1,528,286 pieds de superficie.

3- Les termes et conditions auxquelles la dite propriété est annexée sont qu'elle sera sujette à toutes les dispositions des différents actes, règlements ou ordonnances faites et passées au temps de l'annexion ou après en vertu des pouvoirs conférés à la Corporation de la Ville de Beaconsfield par sa charte ou par la loi; cependant les dispositions du présent règlement ne devront nuire en rien à toute réclamation, droit ou privilège que la Corporation du Village de la Pointe Claire peut avoir contre la propriété annexée jusqu'à l'adoption du présent règlement.

4- La propriété annexée par les présentes ^{sera} ~~sera~~ parties de la Ville de Beaconsfield.

5- Le règlement deviendra en force aussitôt qu'il aura été approuvé par le lieutenant-gouverneur en Conseil.

un mot rayé nul
JK

Il est alors unanimement résolu sur proposition de Mr. l'Échevin Lamb secondé par Mr. l'Échevin Dagenais que le règlement concernant l'annexion de la propriété de Mr. J. L. Lafleur soit soumis au Conseil Municipal du Village de la Pointe Claire pour être approuvé par lui.

Il est aussi proposé par Mr. l'Échevin Hutcheon secondé par Mr. l'Échevin Shorey que le Comité du Feu des égouttes et de l'éclairage soit requis de ~~se réunir~~ conférer avec Mr. de Lery-McDonald en rapport avec sa proposition au sujet d'égouttes et d'égouts.

Sur l'humour de l'ordre de l'assemblée ajournée.

C. L. Shorey
Pro Mayor

J. F. Vitél Walcott
Secrétaire trésorier

un mot rayé sur
l'acte

Province de Québec
Ville de Beaufield

Minutes d'une assemblée régulière mensuelle du Conseil de Ville de la Ville de Beaufield, tenue à la salle de la maison d'école de Beaufield, samedi le premier jour d'Octobre mil neuf cent dix à huit heures de l'après-midi.

Étaient présents Mr. Mr. les échevins Dagenais, Lamb, Pilon et Shorey formant le quorum du Conseil. Mr. l'échevin Shorey, pro-maire, président.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée précédente et il est alors unanimement résolu sur proposition de Mr. l'échevin Dagenais, secondé par Mr. l'échevin Lamb, que la présente assemblée soit ajournée à samedi le huit Octobre mil neuf cent dix à huit heures de l'après-midi.

J. F. Vitél Walcott
Secrétaire

J. Perron
Maire

Province de Québec
Ville de Beaufield

Minutes d'une assemblée régulière, par
agouvement du Conseil Municipal de
la Ville de Beaufield tenue à la salle de la
maison d'école de Beauport, samedi le
huit octobre mil neuf cent dix à huit
heures de l'après-midi, avis ayant été donné
aux membres absents de la dernière
assemblée.

Étaient présents : Son Honneur le Maire
Perron, et M. M. les échevins, Dagenais,
Daugall, Lamb, Pilon et Shoney formant
le quorum du Conseil sous la présidence
de M. le Maire Perron.

Le secrétaire - trésorier donne lecture
des minutes de l'assemblée précédente.

Il est unanimement résolu sur
proposition de M. l'échevin Shoney
secondé par M. l'échevin Daugall que
M. l'échevin Dagenais soit nommé
maire-suppléant pour les mois d'octobre
novembre et décembre mil neuf cent dix.

Les comptes de J. A. Barrière et Louis
Barrière sont renvoyés à la prochaine
assemblée.

M. l'échevin Daugall propose secondé par
M. l'échevin Shoney qu'à l'avenir le secrétaire -
trésorier notifie les membres du Conseil
au moins trois (3) jours avant une assemblée
de la date de la dite assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est alors unanimement résolu
sur proposition de M. l'échevin Lamb
secondé par M. l'échevin Pilon

que le conseil s'ajourne
 J. Perron
 Mairie
 F. V. Mallet
 Secrétaire-tresorier

Province de Québec
 Ville de Beaufield

Minutes d'une assemblée régulière mensuelle
 du conseil de Ville de la Ville de Beaufield,
 tenue à la salle de la Maison d'école de Beaufield,
 samedi le vingtième jour de Novembre mil neuf
 cent dix à huit heures de l'après-midi.

étaient présents son Honneur le Maire Perron,
 et M. M. les échevins Dagenais, Hutches, Lamb,
 Pilon et Shorey formant le quorum du conseil
 sous la présidence de son Honneur le Maire
 Perron.

Le secrétaire-tresorier donne lecture des
 minutes de l'assemblée précédente.

Il est alors unanimement résolu sur
 proposition de M. l'échevin Shorey secondé par
 M. l'échevin Dagenais que le conseil adopte
 finalement le règlement no 2 "concernant l'annexion
 du lot no 1 du Village de Pointe-Blanc" tel qu'adopté
 à l'assemblée de ce conseil du trois (3) septembre
 mil neuf cent dix et approuvé par le conseil
 municipal du Village de St-Jacques de la
 Pointe-Blanc à son assemblée du 21 septembre mil
 neuf cent dix.

Il est aussi unanimement résolu sur
 proposition de M. l'échevin Shorey secondé par
 M. l'échevin Dagenais que la correspondance
 échangée entre le conseil et M. H. L. L'Étendard soit
 laissée sur la table jusqu'à une prochaine séance.

M. l'échevin Hutches propose secondé par
 M. l'échevin Pilon que la requête de Beaufield

Proposition de Mr. l'échevin pour ériger le dit club en corporation de club soit accordée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite résolu unanimement sur proposition de Mr. l'échevin Hutehew, secondé par Mr. l'échevin Pilon que la question de se procurer un carrosse pour la pierre et l'outillage nécessaire pour bâtir les chemins soit laissée au comité des chemins à qui pleins-pouvoirs sont donnés en rapport avec cette question.

La question du cautionnement du secrétaire - trésorier est laissée au comité des finances.

Le conseil décide de refuser de payer les comptes de J. A. Barrière et d'Ulric Pleu Barrière \$3.⁰⁰ et Pilon \$4.⁰⁰.

Il est résolu unanimement sur proposition de Mr. l'échevin Shorey secondé par Mr. l'échevin Pilon que les comptes suivants soient payés

Louis Barrière	\$5.00	Cinq piastres
Jos. Legault	1.00	Une do.
H. Dagenais	2.40	deux piastres et quarante cents
C. Legault	4.00	Quatre piastres
Biron & Savignac	10.00	Dix piastres
Mr. Beston	.80	quatre vingt centes
Jos. Legault	8.62	Huit piastres et soixante et deux cents

Le dernier compte est pour du bois ayant servi à réparer les trottoirs et devra être chargé aux propriétaires en défaut. Une liste de ces propriétaires devra être fournie au secrétaire - trésorier par le caudat de la ville.

Il est alors unanimement résolu sur proposition de Mr. l'échevin Shorey secondé par Mr. l'échevin Dagenais que la présente

assemblée soit ajournée à samedi le douze (12)
 novembre prochain à trois heures de l'après-midi,
 pour prendre en considération le rôle d'évaluation
 tel que déposé par les estimateurs au bureau des
 secrétaires - trésoriers.

J. L. Perron
 Mayor

J. A. Malles
 Secrétaire - Trésorier.

Province de Québec
 Ville de Beauport

Minutes d'une assemblée régulière par
 ajournement du Conseil de la Ville de la Ville de
 Beauport, tenue, après avoir donné au membre
 absent de la dernière séance, dans la salle de la
 maison d'école de Beauport, samedi, le
 douzième jour de Novembre ¹⁹¹⁰ à trois heures de
 l'après-midi, étaient présents par Honneur
 le Maire J. L. Perron et Mr. M. les échevins
 Doucill, Lamb, Pilan et Shorey, formant le
 quorum du Conseil sous la présidence
 de Mr. le Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes
 de l'assemblée précédente.

Il est proposé par Mr. l'échevin Lamb, secondé
 par Mr. l'échevin Pilan et résolu à l'unanimité
 que l'évaluation de Mr. Jos. Legault-fils de Lévis
 soit de mille piastres (\$1,000.00) au lieu de treize cents
 (\$1300.00) piastres pour ses batisses ce qui porte son
 évaluation totale à \$1200.00 douze cent piastres.

Il est aussi résolu unanimement sur
 proposition de Mr. l'échevin Shorey secondé par
 Mr. l'échevin Pilan que le rôle d'évaluation soit
 amendé de la façon suivante. 1^{re} Que
 l'évaluation des batisses appartenant à Mr. Jos.
 Rémi Legault, soit de \$2,500.00 deux mille cinq

cent piastres au lieu de \$3.000.00 trois
 mille piastres, laissant son evaluation totale
 à \$6.200.00 six mille deux cents piastres.
 Aussi que l'evaluation de Maxim Prof. Valois
 soit de \$20.000 vingt mille piastres au lieu
 de \$5.000.00 cinq mille piastres, Alderic
 Valois vingt mille piastres (\$20.000.00) au lieu de
 \$5.000.00 cinq mille piastres, John Angell fils
 \$10.400.00 dix mille quatre cent piastres au lieu
 de \$2.600.00 deux mille six cent piastres; James
 Savoill quatorze mille piastres (\$14.000.00) au
 lieu de \$3.500.00 trois mille cinq cents piastres;
 John Angell 25- seize mille piastres (\$16.000.00)
 au lieu de \$4.000.00 quatre mille piastres;
 John Angell 26. dix huit mille piastres
 \$18.000.00 au lieu de \$4.500.00 quatre mille
 cinq cents piastres; Mad. Ann Marn
 \$8.000.00 huit mille piastres au lieu de
 \$2.000.00 deux mille piastres; J. B. Payment
 \$3.700.00 trois mille sept cent quarante piastres au lieu de
 \$935.00 neuf cent trente cinq piastres; Armstrong &
 Cooh \$7.800.00 sept mille huit cent piastres
 au lieu de \$1.950.00 mille neuf cent cinquante
 piastres; Luther Valois seize mille piastres
 \$16.000.00 au lieu de \$4.000.00 quatre mille piastres;
 Joz. Reini Legault \$14.800.00 Quatorze mille
 huit cent piastres au lieu de \$3.700.00 trois
 mille sept cent piastres; J. H. Sherrard
 \$18.000.00 dix huit mille piastres au lieu
 de \$4.500.00 quatre mille cinq cents piastres;
 Andre Pierre Heven \$20.000.00 vingt mille
 piastres au lieu de \$5.000.00 cinq mille piastres;
 Wm. Ramsay \$2.000.00 deux mille piastres
 au lieu de \$500.00 ^{cinq} cent piastres;
 S. E. Lichtenhein \$4.800.00 au lieu de \$1.200.00
 douze cents piastres; Michel Lefebvre 4018

en tout sage, Mad
 H. S.

huit mille piastres (\$8,000.00) au lieu de \$2,000.00
 deux mille piastres; J. W. Lamb, \$5,200.00
 cinq mille deux cent piastres au lieu de
 \$1,300.00 treize cent piastres; Michel Fefebure
 No 16 \$9,600.00 neuf mille six cent piastres
 au lieu de \$2,400.00 deux mille quatre cent
 piastres; Tarnide Barbeau - No 17 - \$9,600.00
 neuf mille six cent piastres au lieu de
 \$2,400.00 deux mille quatre cent piastres; J. F.
 Perron \$4,400.00 quatre mille quatre cent piastres
 au lieu de \$1,100.00 onze cents piastres, Dame
 Isidore Pilon \$1,600.00 seize cents piastres au
 lieu de \$400.00 quatre cents piastres;
 Tarnide Barbeau - No 19 - quatre mille ^{\$4,000.00}
 piastres au lieu de \$1,000.00 un mille
 piastres; Louis St-Jermain fils, quinze
 mille piastres \$15,000.00 au lieu de \$3,750.00
 trois mille sept cent cinquante;
 Ephrem et Albert Pilon \$14,000.00 quatorze
 mille piastres au lieu de \$3,500.00 trois
 mille cinq cent piastres; Succesion
 Sir Geo A. Drummond No 22 - \$5,600.00
 cinq mille six cent piastres au lieu de
 \$1,400.00 un mille quatre cent piastres, No 24
 \$8,000.00 huit mille piastres au lieu de \$2,000.00 deux mille
 piastres - No 25 \$5,600.00 cinquante six mille
 piastres au lieu de \$14,000.00 quatorze mille
 piastres, No 27 - \$38,000.00 trente huit mille
 piastres au lieu de \$9,500.00 neuf mille
 cinq cent piastres; Helphid Bergeron
 \$16,000.00 seize mille piastres au lieu de
 \$4,000.00 quatre mille piastres; Ugehdouat
 \$6,000.00 six mille piastres au lieu de \$4,000.00
 quatre mille piastres; H. A. Heutelin \$20,000.00
 vingt mille piastres au lieu de \$6,000.00
 six mille piastres, Dame G. M. Valois

\$10.000.00 Vingt mille piastres au lieu de
 \$5.000.00 cinq mille piastres, J.F. Lafleur
 No 33- six mille piastres (\$6000.00) au lieu
 de \$1.500.00 Mille cinq cents piastres;
 J.F. Lafleur No 1. \$6.200.00 six mille
 deux cents piastres au lieu de \$1.550.00 un
 mille cinq cent cinquante piastres;
 Louis Dagenais fils \$1400.00 Quatorze cents
 piastres au lieu de \$350.00 trois cent
 cinquante piastres; Francis Brunet
 \$1400.00 Quatorze cents piastres au lieu de
 \$350.00 trois cent cinquante piastres;
 Valéry Brunet \$1600.00 seize cents piastres
 au lieu de \$400.00 quatre cents piastres;
 J.H. Claret \$1600.00 seize cents piastres
 au lieu de \$400.00 quatre cents piastres;
 Succession M. de J. Daoust \$800.00 huit
 cents piastres au lieu de \$200.00 deux cents
 piastres; David Pairement huit cent piastres
 \$800.00 au lieu de \$200.00 deux cents
 piastres; Thomas Brunet deux cent
 quarante piastres (\$240.00) au lieu de \$60.00
 soixante piastres pour le No 178 et \$140.00
 cent quarante piastres au lieu de \$35.00
 trente cinq piastres pour le No 179;
 Les changements ci-haut concernant à Mr.
 Prof. Valois sont pour porter les terrains en culture
 à leur évaluation totale au lieu du montant
 taxable de 25% auquel ils étaient (sont) sur le
 rôle tel que déposé chez le secrétaire-trésorier.

Il est alors résolu unanimement
 sur proposition de Mr. l'échevin
 Shorey secondé par Mr. l'échevin Bouzard
 que l'évaluation des bâtisses du No 21
 appartenant à Albert et Ephrem Plon
 soit réduite à \$2.300.00 deux mille trois

cents piastres au lieu de \$3.000.00 trois mille piastres et que le nom de M. Albert Pilon soit inscrit sur le rôle d'évaluation comme seul propriétaire d'une batisse évaluée à \$700.00 sept cents piastres. Répon:

et que l'évaluation de
M. Luc L. F. Fournier
soit comme suit
Lot 33 6.000.00
" 1 6.200.00
Batisse 800.00
480 piastres de taxes 1400.00
total \$1440.00
J.M.

Sur proposition de M. l'échevin Lavoie secondé par M. l'échevin Pilon il est unanimement résolu d'adopter le rôle d'évaluation en y ajoutant les amendements ci-hauts adoptés à la présente séance.

Il est unanimement résolu sur proposition de M. l'échevin Lavoie secondé par M. l'échevin Pilon que le règlement suivant portant le numéro trois des règlements de la Ville de Beauport soit adopté pour prélever les deniers nécessaires au gouvernement municipal et autres dépenses.

Règlement No 3

Il est unanimement ordonné et statué par règlement de ce conseil ce qui suit: Que la somme de \$3.032.47 trois mille trente deux piastres et quarante sept centiers soit immédiatement prélevée sur les propriétaires de biens-fonds imposables de cette Ville suivant le rôle d'évaluation inactuellement en force qui est de la somme de \$955.023 ⁰⁰/₁₀₀ neuf cent cinquante cinq mille vingt trois piastres et deux cent le montant restant payable est de \$606.483 six cent six mille quatre cent quatre vingt trois piastres; le taux de taxation étant de cinquante (50) cents dans le cent piastres (\$100%) pour prélever les sommes suivantes suivantes pour l'année financière se terminant le trente (30) juin mil neuf cent onze, savoir:

Pour le salaire du Secrétaire-trésorier	180.00
Pour le salaire du Constable	400.00
Pour rembourser un prêt temporaire	1000.00
Pour loyer de la salle et dépenses impenses	1452.47
total	<u>\$ 3032.47</u>

ce règlement demandé en forme arrêtés après sa publication

Après quoi son Honneur le maire déclare l'assemblée ajournée

M. Dagenais
Pro. maire

J. L. Vité Mallet
Sec. trésorier

Province de Québec
Ville de Beauport

L'assemblée régulière mensuelle du conseil de ville de la Ville de Beauport qui devait avoir lieu à la maison d'école de Beauport, samedi le troisième jour de décembre mil neuf cent dix à huit heures de l'après-midi, et qui avait ensuite été convoquée pour 2.30 h. deux heures et demie de l'après-midi, avis ayant été donné aux membres du conseil, n'eut pas lieu aucun membre n'étant présent à l'heure de l'ouverture de la séance.

M. Dagenais
Pro. maire

J. L. Vité Mallet
Secrétaire-trésorier

Province de Québec
Ville de Beauport

Minutes d'une assemblée spéciale du conseil Municipal de la Ville de Beauport, convoquée par son Honneur le Maire J. Perron en vertu de l'article 556¹ des Statuts Révisés de la Province de Québec pour être tenue au lieu ordinaire des assemblées du conseil, samedi, le vingt quatre décembre mil neuf cent dix à trois heures de l'après-midi pour y prendre en considération les sujets suivants, savoir:

Examen de la liste électorale parlementaire et révision d'elle s'il y a lieu. Affaire redotée de S. E. Fichtelberg. Nominations d'un pro-maire pour les mois de Janvier - Février et Mars 1911 - Considérer les comptes suivants et autoriser leur paiement s'il y a lieu. Mr. Lacroix \$150⁰⁰ M. Davidson Noyz Co \$44.70 Librairie Beauport limitée 84¹ et 73¹ M. L. & Lafleur \$6.⁰⁰ Albert Neveu \$2.75 M. L. L. \$2.75 M. Pilon \$4.⁰⁰ Plainte de J. M. Valois au sujet du rôle d'évaluation. Aussi l'adoption de la motion suivante qui est présentée par Mr. l'échevin Shorey: "Que le conseil autorise les échevins Lambert Shorey à faire avec les propriétaires le long du chemin principal partant de la frontière est de la Ville de Beauport jusqu'au chemin appelé "Montée Beauport" les arrangements nécessaires pour faire au chemin public les changements suivant les plans soumis par Mr. P. Th. St Georges. Autorisant les échevins Lambert et Shorey à signer au nom du conseil tout arrangement qui ils pourraient conclure à ce sujet".

Assemblée tenue au lieu et à l'heure indiqués

avis ayant été donné à haute
voix au conseil. Sont présents
M. M. les ecclésiastiques M. Dagenais, Hatcher,
Lamb. Pilon et Storey formant le
quorum du conseil sous la présidence
de M. le pro-vicaire Dagenais -

Il est unanimement résolu sur
proposition de M. l'ecclésiastique Storey
secondé par M. l'ecclésiastique Hatcher
que les minutes de l'assemblée
précédente sont adoptées.

Il est aussi résolu à l'unanimité
sur proposition de M. l'ecclésiastique Lamb
secondé par M. l'ecclésiastique Storey que
la liste des électeurs parlementaires
maintenant soumise à ce conseil
pour examen et révision soit
adoptée en y faisant les changements
suivants, savoir: En retranchant le
nom de B. H. Godfrey pour le remplacer
par celui de J. M. Bell - En retranchant
les noms suivants: E. A. Barbeau,
Jos. Ernest Lefebvre et Juste Lefebvre, le
conseil retranche ces deux derniers après les
avoir entendus sous serment. En
ajoutant les noms suivants: Joseph Brown,
Eugène Miron, W. F. Pattick, Arsène
Charbon, Comille Pilon, Léo Godin
(entendu sous serment) Guy Drummond,
H. Kirkwood, William Pattick, Ludge Kumpf,
W. F. Bride.

Il est alors proposé par M. l'échevin Shorey
secondé par M. l'échevin Hitchins et
résolu à l'unanimité que M. l'échevin
Pilon soit nommé pro-maire de la
Ville de Beaconsfield pour les mois de
janvier - février et mars 1911

M. l'échevin Hitchins propose, secondé par
M. l'échevin Pilon, et le conseil accepte à
l'unanimité la résolution suivante:

"Que M. M. les échevins Lamb et Shorey
soient autorisés de recevoir des offres des
propriétaires au sujet des conditions
auxquelles ils seraient prêts à céder
le terrain nécessaire pour un
nouveau chemin suivant les plans
préparés par M. St Georges - Les offres
devant être soumises au conseil pour
approbation

Les autres items sur l'ordre du jour
sont renvoyés à la prochaine et assemblée
et M. le pro-maire Lagenaar déclare alors
l'assemblée ajournée

J. L. Vitzthum

Secrétaire - trésorier

Albert Pilon

Pro-maire